Conseil de
l'Union européenne

FR

13737/20

(OR. en)

PRESSE 30
PR CO 30

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3780e session du Conseil

Affaires étrangères

Bruxelles, le 7 décembre 2020

Président **Josep Borrell**
Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères
et la politique de sécurité

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu http://www.consilium.europa.eu/press

SOMMAIRE[1]

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Questions d'actualité 4

Relations transatlantiques 4

Autonomie stratégique 5

Divers 5

– Loi sur la sécurité nationale imposée à Hong Kong 5

– Régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme 5

– Liban 5

– – Pacte en matière de PSDC civile pour 2021 5

– Médiation de l'UE en faveur de la paix 5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Rapport sur les activités de l'AED en 2020 6

– Vidéoconférence informelle des membres du Conseil de coopération UE-Ouzbékistan 6

– Conclusions sur le Liban 6

– Vidéoconférence informelle des membres du Conseil d'association UE-Algérie 6

– Conclusions sur le pacte en matière de PSDC civile 6

– Conclusions sur la médiation de l'UE en faveur de la paix 7

– Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits 7

[1] • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
• Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil http://www.consilium.europa.eu.
• Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POSITIONS DE L'UE EN VUE DE NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

– Position de l'UE en ce qui concerne les modifications à apporter à l'accord de partenariat intérimaire avec les États du Pacifique pour tenir compte de l'adhésion du Samoa et des Îles Salomon 7

– Position de l'UE en ce qui concerne la modification de certaines dispositions du protocole II (règles d'origine) de l'accord de partenariat intérimaire avec les États du Pacifique 7

– Position de l'UE en ce qui concerne l'établissement du règlement intérieur du comité "Commerce" et des comités spéciaux institués en vertu de l'accord de partenariat intérimaire avec les États du Pacifique 8

AGRICULTURE

– Liste de coformulants ne pouvant pas entrer dans la composition des produits phytopharmaceutiques 8

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Questions d'actualité

Le haut représentant Josep Borrell a informé les ministres des élections législatives qui ont eu lieu le 6 décembre 2020 au Venezuela et qui, de l'avis de l'UE, n'ont été ni libres, ni équitables ni démocratiques. Le haut représentant a souligné que l'UE, les partenaires d'Amérique latine au sein du groupe de contact international ainsi que d'autres parties prenantes devraient se réunir pour aider les Vénézuéliens à tenter de trouver une solution démocratique et pacifique.

Venezuela: déclaration du haut représentant, au nom de l'UE, sur les élections à l'Assemblée nationale

Les ministres ont été informés de la situation en Géorgie, où les partis de la majorité et de l'opposition doivent poursuivre leurs efforts pour trouver la voie à suivre après les élections législatives.

Le Conseil a été informé des derniers développements concernant la Turquie, dans la perspective du Conseil européen des 10 et 11 décembre. Le haut représentant a indiqué qu'il n'y avait eu aucun signe de changement fondamental de ligne de conduite de la part de la Turquie, et a informé les ministres que le Conseil européen évaluerait la manière dont la Turquie a répondu à la proposition de l'UE d'établir un programme et un dialogue constructifs.

Les ministres ont examiné la situation en Biélorussie, où les actes de répression perpétrés par les autorités à l'encontre de la population se poursuivent. Ils ont également fait le point des derniers développements intervenus en Éthiopie; à ce sujet, le haut représentant a souligné que la reprise du dialogue et un règlement pacifique et durable du conflit étaient essentiels, et que l'UE soutenait résolument l'initiative de l'Union africaine en ce sens.

Relations transatlantiques

À la suite d'un premier échange de vues tenu lors de la vidéoconférence des ministres des affaires étrangères du 19 novembre, le Conseil a débattu de la manière de redynamiser le partenariat stratégique avec les États-Unis et d'engager un dialogue avec la nouvelle administration qui entrera en fonction en janvier 2021. Les ministres ont souligné qu'un partenariat solide, réciproque et à long terme devrait devenir l'élément central d'une alliance mondiale renouvelée entre l'UE et les États-Unis.

Le Conseil a adopté des conclusions sur les relations entre l'UE et les États-Unis en faisant fond sur ce débat.

Conclusions du Conseil sur les relations entre l'Union européenne et les États-Unis

Autonomie stratégique

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la manière d'améliorer et de rendre opérationnelle l'autonomie stratégique de l'UE du point de vue de la politique étrangère et de sécurité. Les ministres ont notamment été invités à recenser des initiatives et projets politiques concrets qui seraient susceptibles de contribuer à renforcer la capacité de l'UE à agir et avoir une influence à l'échelle mondiale.

Au cours du débat, il a été souligné que les discussions relatives à l'autonomie stratégique vont de pair avec les efforts visant à renforcer la résilience de l'UE et à consolider l'engagement multilatéral, et qu'elles viennent les compléter.

Divers

– ***Loi sur la sécurité nationale imposée à Hong Kong***

Le Conseil a examiné l'application de la loi sur la sécurité nationale imposée à Hong Kong le 30 juin 2020, et a constaté que la situation politique s'était dégradée, le pluralisme politique et la liberté d'opinion ayant été sérieusement mis à mal. L'UE continuera à mettre en œuvre les conclusions du Conseil faisant état d'un soutien politique à l'autonomie de Hong Kong en vertu du principe "un pays, deux systèmes", et elle pourrait, si nécessaire, envisager d'autres mesures ultérieurement.

– ***Régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme***

Dans la perspective de la Journée des droits de l'homme, le 10 décembre, le Conseil a adopté une décision et un règlement instituant un régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme, qui permettra à l'UE de cibler des personnes, des entités et des organismes responsables de graves violations des droits de l'homme ou de graves atteintes à ces droits dans le monde, quel que soit le lieu où elles se produisent, qui participent à de telles violations et atteintes ou qui y sont liés.

L'UE adopte un régime mondial de sanctions en matière de droits de l'homme

– ***Liban***

Le Conseil a adopté des conclusions sur le Liban.

– ***Pacte en matière de PSDC civile pour 2021***

Le Conseil a adopté des conclusions sur le pacte en matière de PSDC civile pour 2021, dans lesquelles il réaffirme sa détermination à renforcer le volet civil de la politique de sécurité et de défense commune.

– ***Médiation de l'UE en faveur de la paix***

Le Conseil a adopté des conclusions sur la médiation de l'UE en faveur de la paix.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Rapport sur les activités de l'AED en 2020

Le Conseil a approuvé le rapport de l'Agence européenne de défense pour 2020. Le rapport résume les principaux résultats attendus et les priorités futures pour le développement des capacités militaires de l'UE, plus précisément en ce qui concerne le char de combat de l'UE.

Vidéoconférence informelle des membres du Conseil de coopération UE-Ouzbékistan

L'UE a adopté sa position sur le Conseil de coopération UE-Ouzbékistan, qui doit se tenir le 17 décembre 2020. La coopération de l'UE avec l'Ouzbékistan porte principalement sur le développement rural et le secteur agricole, y compris l'horticulture, l'irrigation, la gestion de l'eau, le bétail et l'enseignement professionnel. Le dernier Conseil de coopération a fait le point des évolutions qui ont été constatées dans les relations entre l'UE et l'Ouzbékistan au cours de l'année précédente, et a pris note de l'intensité des contacts à tous les niveaux.

Délégation de l'Union européenne en Ouzbékistan

Conclusions sur le Liban

Le Conseil a approuvé des conclusions sur le relèvement et les réformes au Liban.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse.

Vidéoconférence informelle des membres du Conseil d'association UE-Algérie

L'UE a adopté sa position sur le Conseil d'association UE-Algérie, qui doit se tenir le 7 décembre 2020. Les dirigeants devraient débattre de la coopération régionale ainsi que de la prévention du terrorisme et de la radicalisation, et de la lutte contre ces phénomènes.

Délégation de l'Union européenne en Algérie

Conclusions sur le pacte en matière de PSDC civile

Le Conseil a approuvé des conclusions sur le pacte en matière de PSDC civile.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse.

Conclusions sur la médiation de l'UE en faveur de la paix

Le Conseil a approuvé des conclusions sur la médiation de l'UE en faveur de la paix, dans lesquelles il réaffirme son soutien à la médiation en faveur de la paix, qui constitue un outil essentiel tant pour la prévention et la résolution des conflits que pour la consolidation de la paix dans les actions face aux risques pour la paix menées dans le cadre de la politique étrangère et de sécurité commune.

Décision et règlement du Conseil concernant des mesures restrictives en réaction aux graves violations des droits de l'homme et aux graves atteintes à ces droits

Le Conseil a approuvé un nouveau régime de sanctions de l'UE en matière de droits de l'homme. Ce cadre permettra à l'UE de procéder à la désignation de personnes, d'entités et d'organismes (étatiques et non étatiques) ayant commis des violations flagrantes et graves des droits de l'homme, quel que soit le lieu où elles se sont produites.

Pour en savoir plus, voir le communiqué de presse.

POSITIONS DE L'UE EN VUE DE NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES

Position de l'UE en ce qui concerne les modifications à apporter à l'accord de partenariat intérimaire avec les États du Pacifique pour tenir compte de l'adhésion du Samoa et des Îles Salomon

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité "Commerce" institué en vertu de l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part, en ce qui concerne la modification à apporter à l'accord pour tenir compte de l'adhésion de l'État indépendant du Samoa et des Îles Salomon (documents 11629/20 et 11630/20).

Position de l'UE en ce qui concerne la modification de certaines dispositions du protocole II (règles d'origine) de l'accord de partenariat intérimaire avec les États du Pacifique

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité "Commerce" institué par l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part, en ce qui concerne la modification de certaines dispositions du protocole II concernant la définition de la notion de "produits originaires" et les méthodes de coopération administrative (documents 10898/20 et 10899/20).

Position de l'UE en ce qui concerne l'établissement du règlement intérieur du comité "Commerce" et des comités spéciaux institués en vertu de l'accord de partenariat intérimaire avec les États du Pacifique

Le Conseil a adopté la décision relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité "Commerce" institué en vertu de l'accord de partenariat intérimaire entre la Communauté européenne, d'une part, et les États du Pacifique, d'autre part, en ce qui concerne l'établissement du règlement intérieur du comité "Commerce" et du règlement intérieur des comités spéciaux (documents 11958/20 et 11960/20).

AGRICULTURE

Liste de coformulants ne pouvant pas entrer dans la composition des produits phytopharmaceutiques

Le Conseil a décidé, par procédure écrite, de ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant l'annexe III du règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil fixant la liste des coformulants ne pouvant pas entrer dans la composition des produits phytopharmaceutiques (documents 12233/20 + ADD1, 12688/20).